

AVIS IMPORTANT !!

INSCRIPTIONS 2026-2027

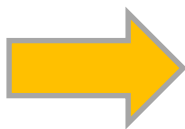
pour la Maison Relais « Aerenzdallgemeng »

Les formulaires d'inscription seront disponibles en ligne à partir **du 13 mars 2026** et pourront être déposés en mains propres à la Maison Relais aux dates spécifiques.

Cette année, une seule période d'inscription est prévue. En raison des nouvelles obligations légales, l'ensemble de nos documents administratifs doit être actualisé. À partir de maintenant, la *fiche d'inscription* est définitivement remplacée par le *contrat d'inscription*.

Nous regrettons les désagréments que cela peut entraîner, mais chaque enfant doit remettre un nouveau document pour cette année. Le formulaire habituel de *renouvellement* ne peut donc pas être utilisé cette fois-ci. Nous vous prions de bien vouloir compléter le nouveau *contrat d'inscription* afin de finaliser l'inscription de votre enfant.

Pour toute inscription, veuillez-vous référer aux jours suivants:



- lundi, le 23 mars de 17 à 19 heures
- Mardi, le 24 mars de 16.30 à 18 heures
- Mercredi, le 1 avril de 14.00 à 17 heures (vacances de Pâques)
- Jeudi, le 16 avril de 16.30 à 18 heures

Vous trouverez en annexe toutes les informations nécessaires pour procéder à l'inscription de votre enfant.

Les dossiers doivent être complet pour que votre enfant soit inscrit.

Pour organiser de manière efficace les jours d'inscription, nous vous prions de vous inscrire provisoirement via le QR-Code. Vos modifications sont bien sûr acceptées. Cela nous permettra d'obtenir une estimation approximative du personnel nécessaire pour ces journées.



Si vous avez des questions par rapport au dossier, n'hésitez pas à nous contacter :

- au 87 90 82 401
- ou par mail à l'adresse suivante : relais.medernach@croix-rouge.lu

Nous nous réservons le droit de ne pas accepter les dossiers d'inscription remis **après le 16 avril 2026**. Ils ne peuvent en effet uniquement être considérés au cas où la capacité maximale n'est pas encore atteinte.

Le délai d'inscription est fixé au **16 avril 2026** et priorité sera donnée aux parents qui travaillent !

Il est donc impératif de **joindre les certificats de travail** (pas de contrats, ni déclarations d'impôts) sur papier avec logo et **cachet de l'entreprise** où vous travaillez ! Veuillez rajouter le taux d'occupation.

Documents à fournir :

- Fiche d'inscription remplie
- Certificats de travail** datant de **moins de 3 mois des représentants légaux** attestant que vous occupez un emploi salarié et indiquant les heures de travail hebdomadaires ou attestation d'une inscription à l'ADEM.
- Certificat du congé maternité/parental/ dispense (si c'est le cas)**
- Copie de la carte de sécurité sociale** de l'enfant. (**Informations importantes**)
- Copie de la carte de vaccination** de l'enfant. Les représentants légaux sont responsables que la copie de la carte de vaccination soit à jour. La Croix-Rouge luxembourgeoise ne fait pas de contrôle des vaccins. La collecte de cette donnée est ordonnée par la Division de l'inspection sanitaire du Ministère de la santé. (**Informations importantes**)
- Annexe 1 ou 2: Fiche de présence régulière ou irrégulière en plan de base (en période scolaire)**

Ajouter les documents suivants, si votre enfant a une allergie :

- Le cas échéant un **certificat médical** attestant les allergies et/ou les intolérances.
- Pour les enfants à besoins de santé spécifiques le **Projet d'accueil individualisé** et le **Plan d'Action d'Urgence**.

Autres..

- Ordre de domiciliation** dûment rempli et signé accompagnée d'un RIB, pour les nouveaux inscrits ou si vos coordonnées bancaires ont changé. (**Annexe 7**)
- Le cas échéant **copie du jugement/référé de droit d'éducation**.
- Autorisation pour la prise et/ou la publication d'images (photographies ou vidéos) pour enfants mineurs ayant moins de 13 ans (**Annexe 8**)
- Autorisations pour tierces personnes (**Annexe 4**)
- Autorisation pour excursions à l'étranger du 15.09.2027 au 15.09 2027 (demande à la commune)

Informations importantes

Nouveaux arrivants :

Une soirée d'information pour les parents est prévue **le jeudi 25 juin à 19 heures** pour tous les nouveaux arrivants des cycles 1. Des informations complémentaires seront transmises ultérieurement.

A partir du 17 août 2026, nous commencerons la phase d'adaptation de votre enfant dans notre structure.

Pour que votre enfant puisse commencer à fréquenter la Maison Relais, il devra participer à **3 rencontres obligatoires.**

Les rencontres visent à offrir aux enfants et aux parents l'opportunité de se familiariser avec notre équipe, de découvrir nos espaces et nos méthodes de travail, tout en favorisant des échanges et des interactions entre nous.

L'équipe va vous contacter pour planifier les rendez-vous concernant les adaptations.

Les enfants fréquentant déjà la crèche « Bei de Schleeken » à Ermsdorf seront intégrés en groupe à partir du troisième trimestre. Ils n'auront donc pas besoin de participer aux rencontres individuelles d'adaptation.

Quelques événements

- **28 août 2026** : passage du groupe 1.2 au groupe 2.1 → Les inscriptions pourront être effectuées ultérieurement.
- **12 septembre 2026** : brunch organisé par la Maison Relais pour tous les enfants et leurs parents

Veillez agréer, chers parents, l'expression de nos meilleures salutations.

Sandy NICOLAY

Responsable du Service d'éducation et d'accueil « Aerenzdallgemeng »